

Transcriptions des Copies C₁ et C₂C₁, p. 145

28³ Les Estats periroient si on ne faisoit ployer souuent les loix à la necessité, mais jamais la Religion n'a souffert cela & n'en a esté, aussy il faut ces accommodemens où des miracles il n'est pas estrange qu'on se conserve en ployant & ce n'est pas proprement se maintenir, & encore perissent ils en fin entierement il n'y en a point qui ayent duré 1000. ans mais que cette Religion se soit toujours maintenüe & inflexible cela est divin.

C₂, p. 175

Les Estats periroient si on ne faisoit ployer souuent les loix à la necessité, mais jamais la Religion n'a souffert cela & n'en a esté ^{ainsy,} il faut ces accommodemens où des miracles, il n'est pas estrange qu'on se conserve en ployant, & ce n'est pas proprement se maintenir, & encore perissent ils en fin entierement; il n'y en a point qui ayent duré 1000. Ans, mais que cette Religion se soit toujours maintenüe & inflexible cela est divin.

Marques en marge de C₁ (concordance, 8 et numéro au crayon) et de C₂ (J au crayon) : voir la description des Copies C₁ et C₂.

Les deux Copies transcrivent le même état du texte, conforme au manuscrit original à deux exceptions près :

elles proposent *il n'y en a point qui ayent duré* au lieu de *il n'y en a point qui ayt duré* ;

le réviseur (Étienne Périer) est intervenu dans C₂ pour **corriger par erreur** le copiste : le réviseur a remplacé *aussy*, qui est conforme au ms original, par *ainsy*.

Ce même réviseur a aussi

ajouté une virgule après *ainsy* et après *ployant*,

ajouté un point virgule après *maintenir* et *entierement*.

Le texte est séparé des autres fragments dans les deux Copies.